



Marchés de détail

# Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel

3<sup>e</sup> trimestre 2013

# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Le marché de détail de l'électricité .....</b>	<b>4</b>
1. Introduction .....	4
2. Les segments de clientèle et leur poids respectif .....	5
3. Etat des lieux au 30 septembre 2013 .....	6
4. Analyse en dynamique : Troisième trimestre 2013.....	13
5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité.....	16
<b>Le marché de détail du gaz.....</b>	<b>21</b>
1. Introduction .....	21
2. Les segments de clientèle et leur poids respectif .....	22
3. Etat des lieux au 30 septembre 2013 .....	23
4. Analyse en dynamique : Troisième trimestre 2013.....	30
5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail.....	33
<b>Glossaires .....</b>	<b>39</b>
<b>Glossaire commun de l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz .</b>	<b>39</b>
<b>Glossaire propre à l'observatoire du marché de l'électricité .....</b>	<b>40</b>
<b>Glossaire propre à l'observatoire du marché du gaz .....</b>	<b>41</b>

# Introduction

L'observatoire des marchés a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE ([www.cre.fr](http://www.cre.fr)). Une version anglaise est également disponible.

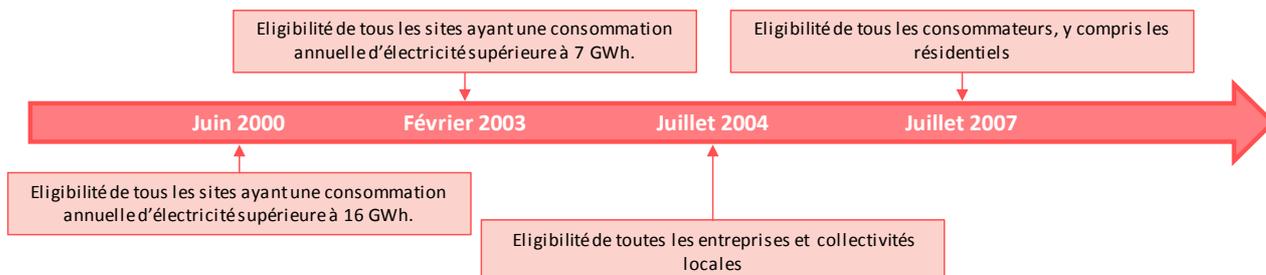
**Depuis le 1er juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.**

# Le marché de l'électricité

## Le marché de détail de l'électricité

### 1. Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 30 septembre 2013, 36 millions de sites sont éligibles<sup>1</sup>, ce qui représente environ 428<sup>2</sup> TWh de consommation annuelle d'électricité.

Les clients peuvent disposer de 2 types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (proposés uniquement par des fournisseurs historiques)
- les contrats en offre de marché (proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs).

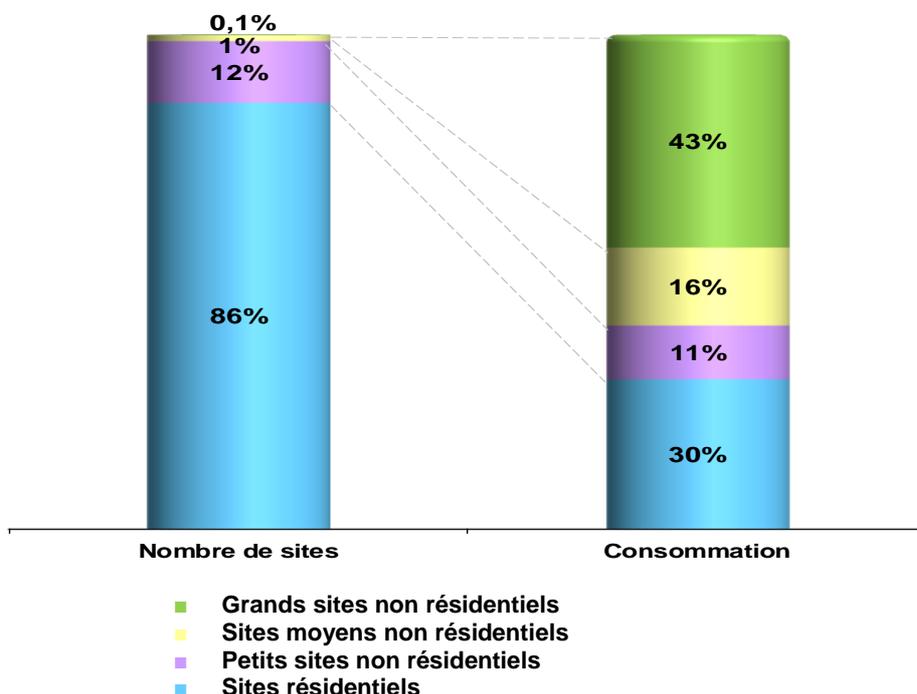
Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : Electricité Réseau Distribution France (ex EDF Réseau de Distribution), Electricité de Strasbourg, Gaz et Electricité de Grenoble, URM (ex Usine d'Electricité de Metz), SICAE de l'Oise, Gérédis Deux-Sèvres (ex Sorégies Deux-Sèvres) et SRD (Sorégies). Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98% des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

<sup>1</sup> Hors zones non interconnectées (voir le glossaire électricité pour la définition des zones non interconnectées).

<sup>2</sup> Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité à la consommation des clients raccordés aux principaux gestionnaires de réseaux, qui représente 419 TWh.

## 2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 1 Typologie des sites



Source : données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

Le marché se divise en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36 et 250 kW. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

### 3. Etat des lieux au 30 septembre 2013

#### 3.1 Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 - Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Sites résidentiels		Sites non résidentiels	
	Au 30 septembre 2013	Au 30 juin 2013	Au 30 septembre 2013	Au 30 juin 2013
<b>Nombre total de sites</b>	<b>31 089 000</b>	30 991 000	<b>4 954 000</b>	4 953 000
– Sites aux tarifs réglementés	<b>28 746 000</b>	28 715 000	<b>4 277 000</b>	4 281 000
– Sites en offre de marché, dont :	<b>2 343 000</b>	2 276 000	<b>677 000</b>	672 000
o fournisseurs historiques	<b>10 000</b>	10 000	<b>280 000</b>	281 000
o fournisseurs alternatifs	<b>2 333 000</b>	2 266 000	<b>397 000</b>	391 000
<b>Parts de marché des fournisseurs alternatifs</b>	<b>7,5%</b>	7,3%	<b>8,0%</b>	7,9%

Sources : RTE GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 2 - Synthèse en consommation annualisée

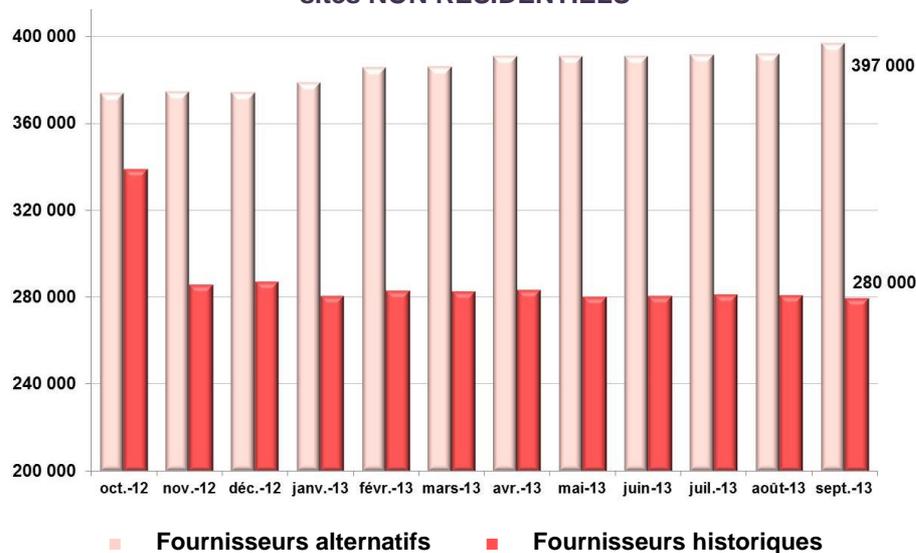
Situation (en consommation annualisée)	Sites résidentiels		Sites non résidentiels	
	Au 30 septembre 2013*	Au 30 juin 2013	Au 30 septembre 2013*	Au 30 juin 2013
<b>Consommation totale des sites</b>	<b>127,5 TWh</b>	127,3 TWh	<b>291,7 TWh</b>	292,9 TWh
– Sites aux tarifs réglementés	<b>116,5 TWh</b>	116,6 TWh	<b>171,7 TWh</b>	172,9 TWh
– Sites en offre de marché, dont :	<b>11,0 TWh</b>	10,7 TWh	<b>120,0 TWh</b>	120,0 TWh
o fournisseurs historiques	<b>~ 0,05 TWh</b>	~0,05 TWh	<b>59,3 TWh</b>	60,1 TWh
o fournisseurs alternatifs	<b>10,9 TWh</b>	10,6 TWh	<b>60,7 TWh</b>	59,9 TWh
<b>Parts de marché des fournisseurs alternatifs</b>	<b>8,5%</b>	8,3%	<b>20,8%</b>	20,4%

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

\* En l'absence de la transmission par EDF de leurs données actualisées au 30 septembre 2013, les données concernant la consommation des petits clients non résidentiels et des sites résidentiels d'EDF sont prises identiques à celles du 30 septembre 2012.

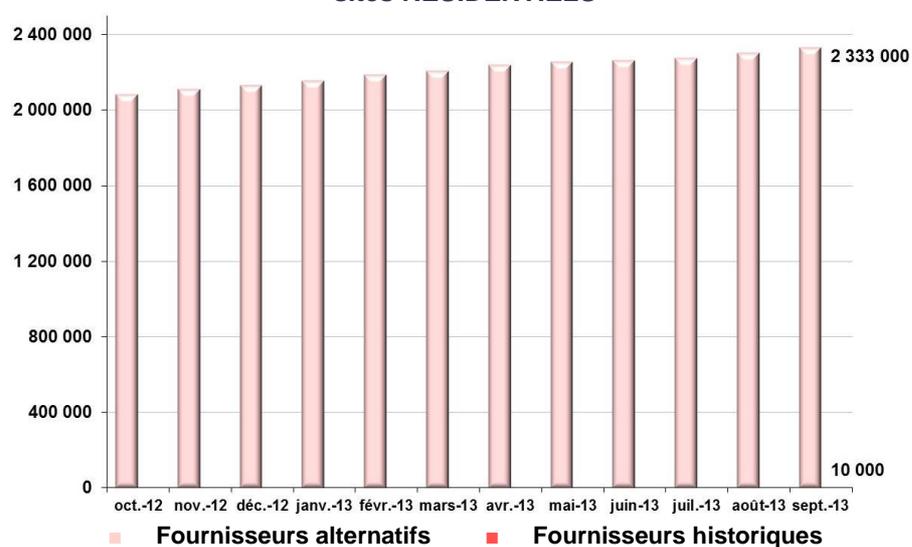
### 3.2 Evolution du nombre de sites en offre de marché

**Figure 2 Nombre de sites en offre de marché  
- sites NON RÉSIDENTIELS -**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 3 Nombre de sites en offre de marché  
- sites RÉSIDENTIELS -**

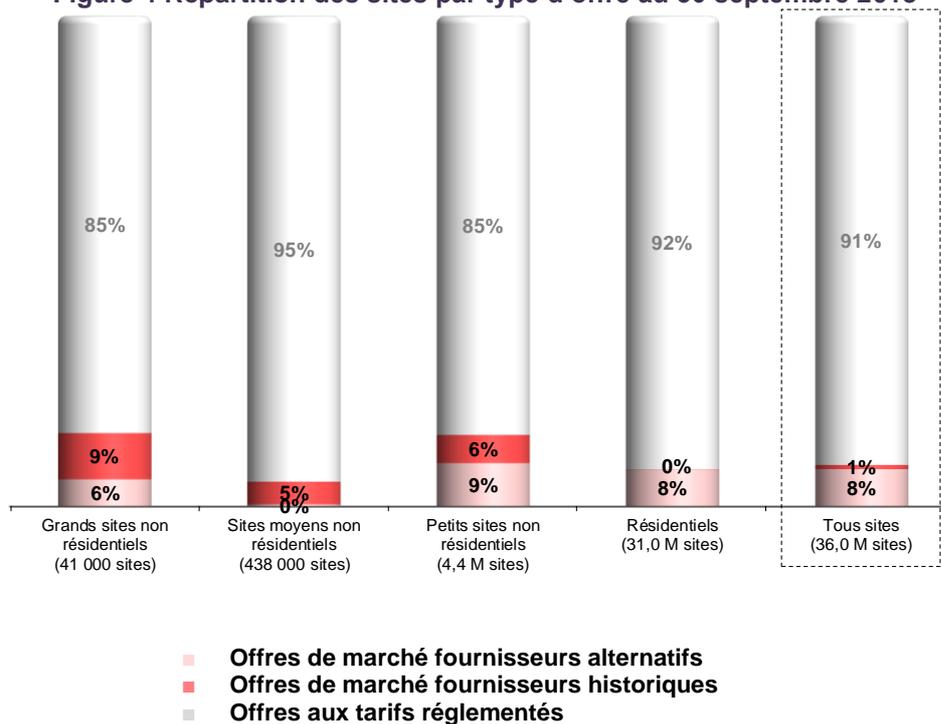


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2013, environ 677 000 sites non résidentiels et 2 343 000 sites résidentiels sont en offre de marché.

### 3.3 Parts de marché au 30 septembre 2013

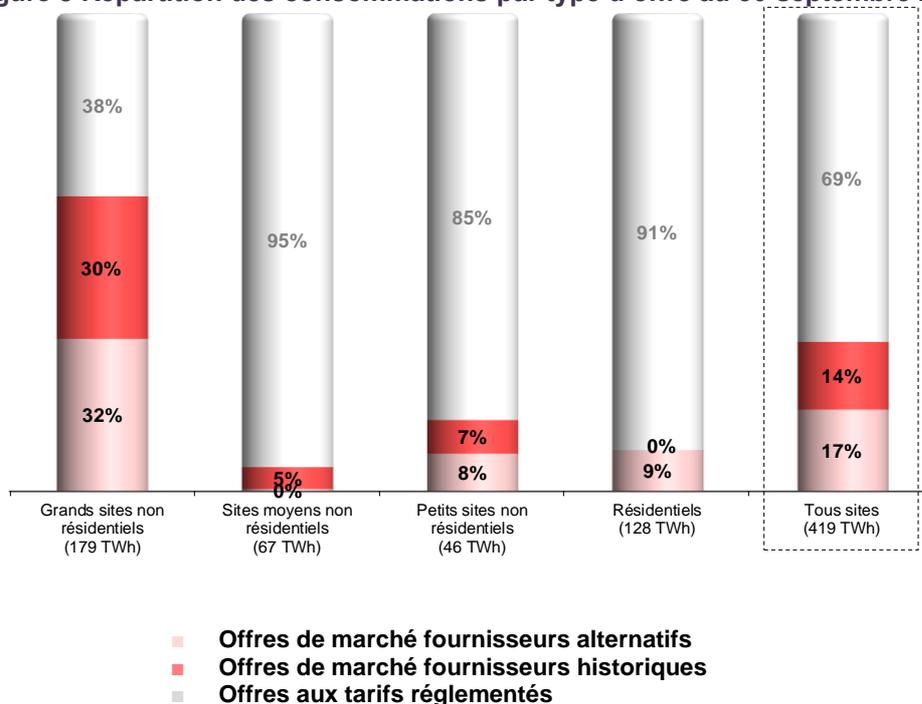
Figure 4 Répartition des sites par type d'offre au 30 septembre 2013



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2013, environ 9% des sites sont en offre de marché. Parmi eux, environ 88% ont fait le choix d'un fournisseur alternatif.

Figure 5 Répartition des consommations par type d'offre au 30 septembre 2013

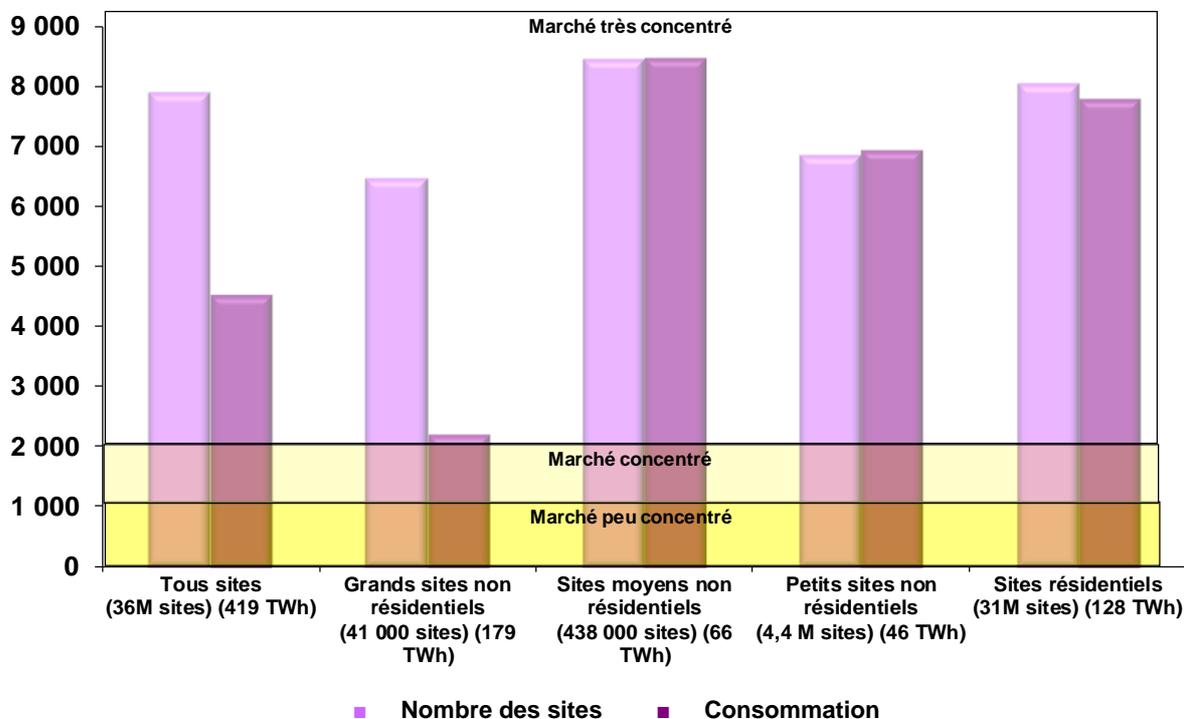


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

### 3.4 Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>3</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 septembre 2013.

Figure 6 Indice HHI par segment de marché



Source : GRD, RTE – Analyse : CRE

<sup>3</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 1 800.

Étant données les spécificités des marchés de l'électricité et du gaz, cet indice ne doit être utilisé comme un indicateur du degré de concurrence qu'avec précaution. En effet, dans le cas de l'électricité, concentration et concurrence ne sont pas liées de façon aussi directe que sur la plupart des marchés.

### 3.5 Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

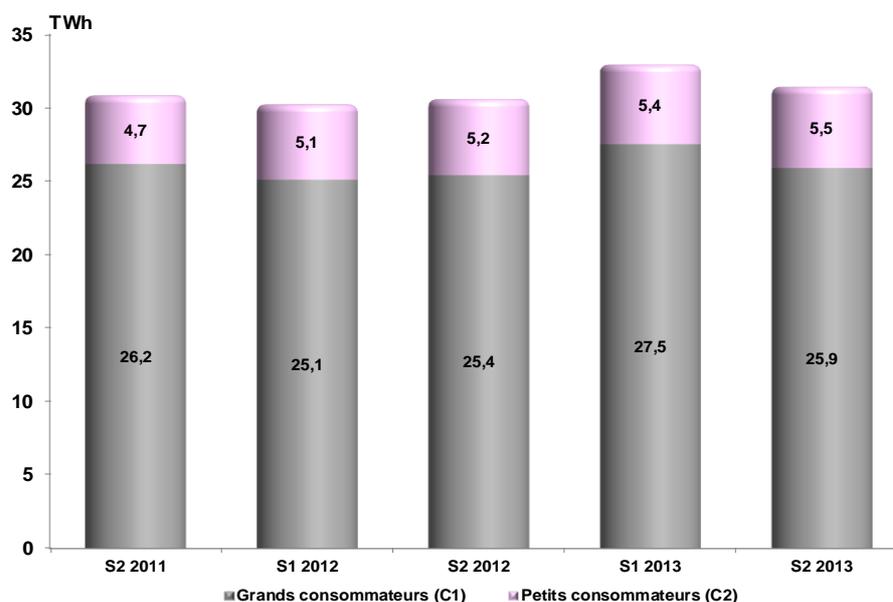
Les textes d'application définissent les modalités d'accès à l'ARENH : le décret du 28 avril 2011 décrit ainsi la procédure à suivre pour qu'un fournisseur soit déclaré éligible à l'ARENH, puis en fasse la demande, ainsi que le principe d'un complément de prix qui assure la neutralité financière pour EDF et le fournisseur dans le cas où le volume alloué est supérieur au droit du fournisseur constaté ex-post.

Le volume d'ARENH alloué à un fournisseur dépend de la consommation prévisionnelle, mesurée sur un certain nombre d'heures défini par l'arrêté du 17 mai 2011, de son portefeuille de clients sur la période de livraison à venir.

Les périodes de livraison sont de douze mois avec des guichets semestriels qui permettent aux fournisseurs de réviser le volume d'ARENH nécessaire à couvrir la consommation de leurs clients, sous des contraintes de monotonie et de volume global qui ne peut excéder 100 TWh par an pour l'ensemble des fournisseurs.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé. Par ailleurs, le prix de l'ARENH a été fixé par l'arrêté du 17 mai 2011 à 40 €/MWh du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2011, puis à 42 €/MWh à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Figure 7 Quantité d'ARENH livrée par semestre**  
- par type de consommateur -



Source : CRE

Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (33 au total) ayant signé un accord-cadre avec Electricité de France : <http://www.cre.fr/media/fichiers/marches/liste-des-fournisseurs-ayant-signé-un-accord-cadre-avec-electricite-de-france>

### 3.6 Fournisseurs d'électricité actifs au 30 septembre 2013

#### Liste des fournisseurs nationaux déclarés auprès de la CRE<sup>4</sup> et actifs<sup>5</sup> au 30 septembre 2013

Fournisseur, Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites Résidentiels
<b>Fournisseurs alternatifs<sup>6</sup> d'électricité</b>					
Alpiq Energie		•			
Direct Energie – EBM Entreprises SAS		•		•	•
Edenkia		•			
E.ON Energie		•	•		
Enercoop		•	•	•	•
Axpo		•			
Enovos		•			
Enel France		•			
Energem				•	•
GDF Suez	 	•		•	•
Lampiris				•	•
VATTENFALL		•			

<sup>4</sup> Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs à partir du moteur de recherche des fournisseurs par code postal.

<sup>5</sup> Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il a au moins un site en contrat unique ;
- il est responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
- il est responsable d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

<sup>6</sup> Voir le glossaire pour la définition d'un fournisseur alternatif.

Fournisseur, Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites Résidentiels
Iberdrola		●			
Planète UI				●	●

Fournisseurs historiques <sup>7</sup> d'électricité					
Alterna		●	●	●	●
EDF		●	●	●	●
GEG Source d'Energies		●	●	●	●
Sélia				●	●

Sources : GRD, RTE, énergie-info – Analyse : CRE

La table recense les fournisseurs qui, au dernier jour du trimestre de l'observatoire et pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)<sup>8</sup> ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90% des communes de France métropolitaine raccordées au réseau de l'électricité (hors Corse) ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils remplissent l'une de ces conditions :
  - avoir au moins un site en contrat unique ;
  - être responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
  - être responsable d'équilibre et avoir livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90% des communes ne sont pas cités.

Au 30 septembre 2013, environ 160 fournisseurs non nationaux d'électricité sont actifs sur le territoire, dont les fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution<sup>9</sup>). Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

<sup>7</sup> Voir le glossaire pour la définition d'un fournisseur historique.

<sup>8</sup> Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) est développé par la CRE et le médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la DGCCRF et la DGEC.

<sup>9</sup> Voir le glossaire pour la définition d'une entreprise locale de distribution.

## 4. Analyse en dynamique : Troisième trimestre 2013

### 4.1 Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

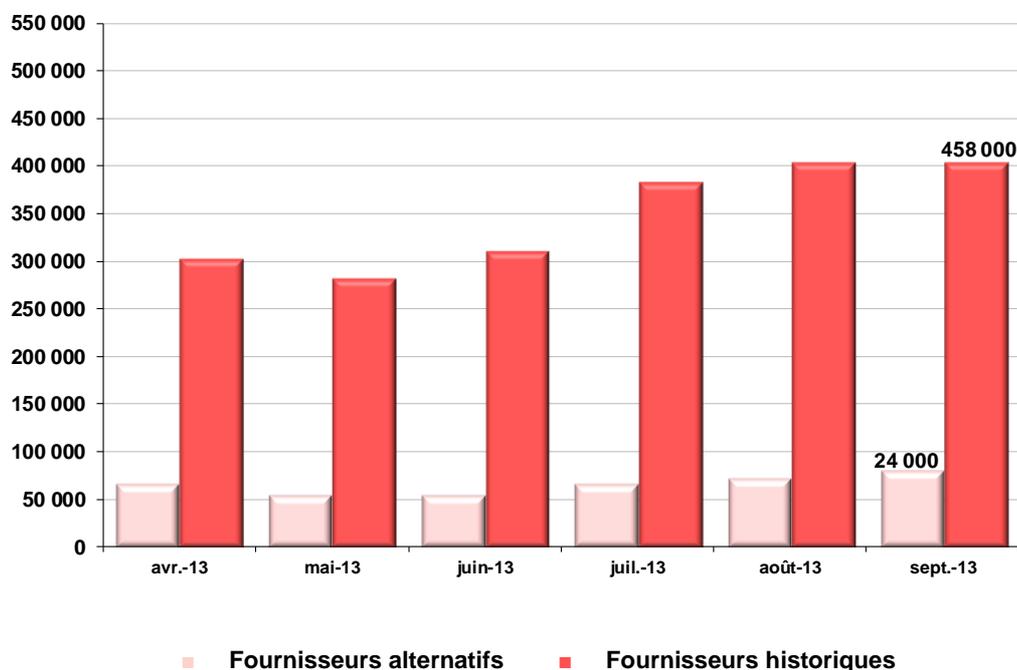
AU COURS DU TRIMESTRE (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T3 2013	T2 2013	T3 2013	T2 2013
<b>Ventes brutes totales, dont :</b>	<b>1 307 000</b>	945 000	<b>97 000</b>	121 000
• fournisseurs historiques	1 105 000	785 000	84 000	109 000
• fournisseurs alternatifs	202 000	160 000	13 000	12 000
<b>Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment</b>	<b>15,4%</b>	16,9%	<b>13,4%</b>	9,9%

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

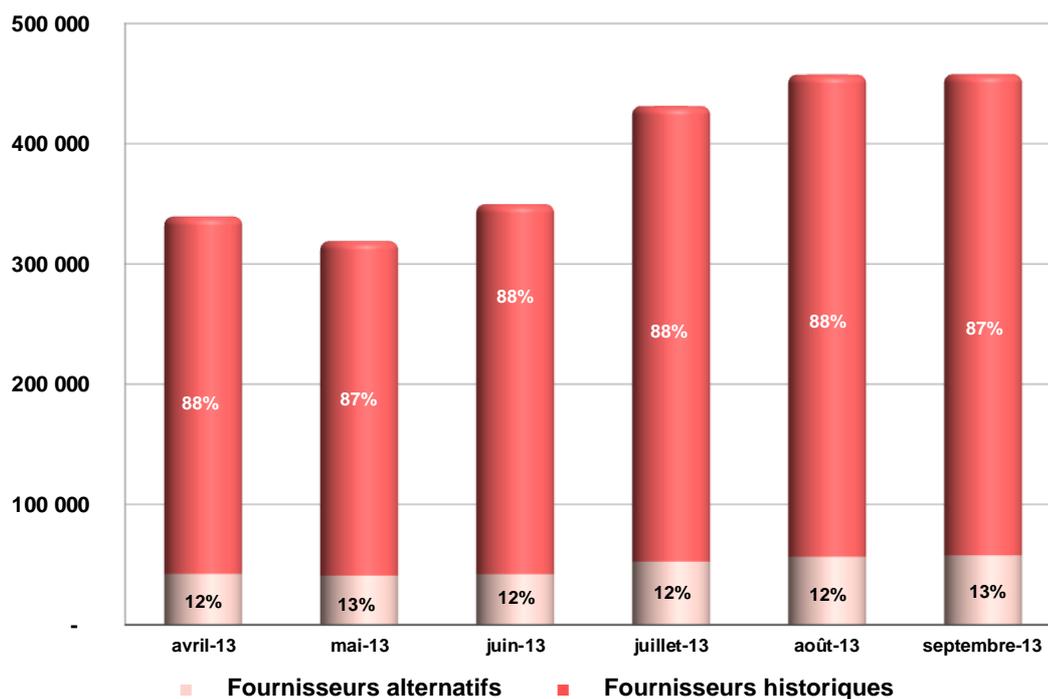
### 4.2 Ventes brutes sur les mois écoulés

Figure 8 Ventes brutes totales mensuelles



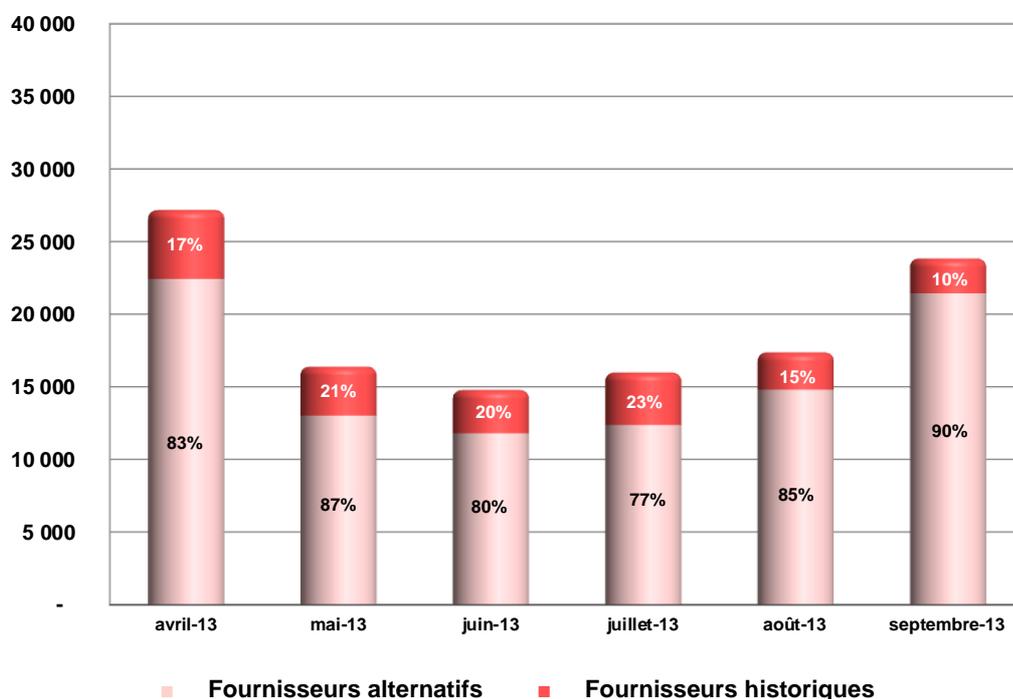
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 9 Répartition mises en services par type de fournisseur



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 1 Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

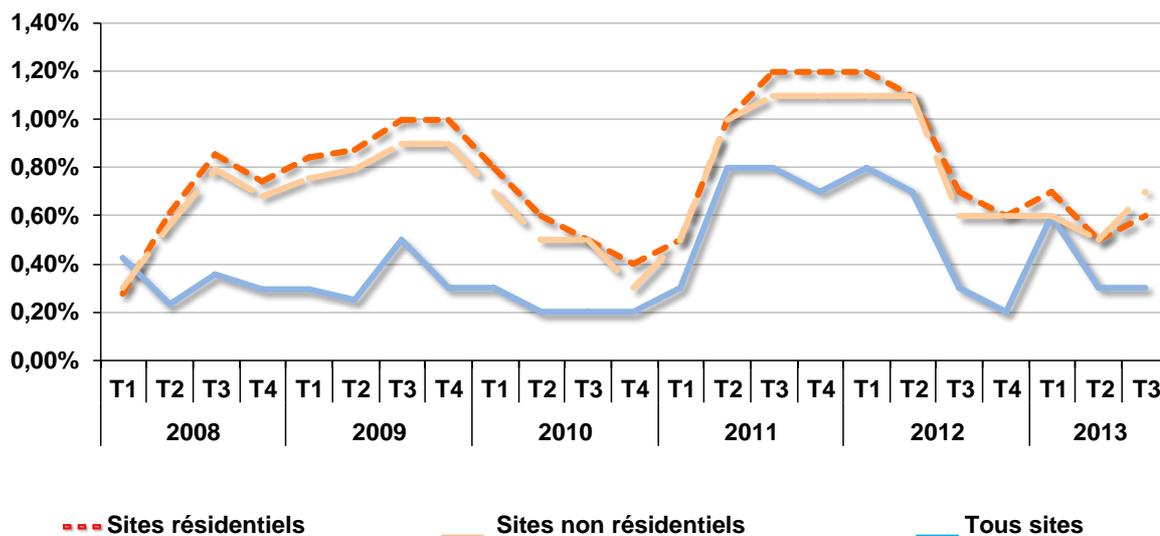
### 4.3 Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

D'après la définition de l'ERGEG, le changement de fournisseur est défini comme l'action par laquelle un consommateur change de fournisseur. Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

La méthode de calcul du taux de switch établie par l'ERGEG est la suivante :

- Somme sur une période (typiquement un trimestre)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - chez les fournisseurs alternatifs
    - chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 2 Évolution du taux de switch par segment de clientèle



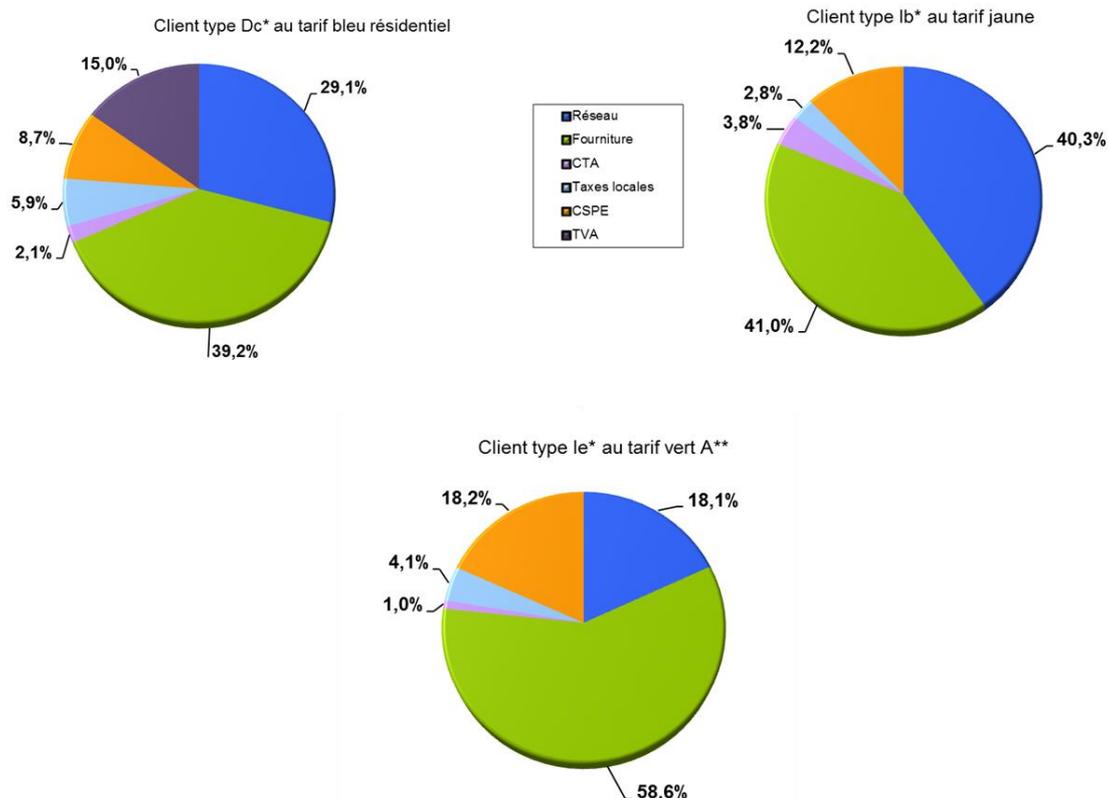
Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du troisième trimestre 2013, 0,6% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

## 5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité

### 5.1 Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente au 30 septembre 2013



Source : Analyse CRE

\* Selon la définition de client type d'Eurostat :

Dc : client résidentiel consommation entre 2500 et 5000 KWh

lb : client industriel consommation entre 20- 500 MWh

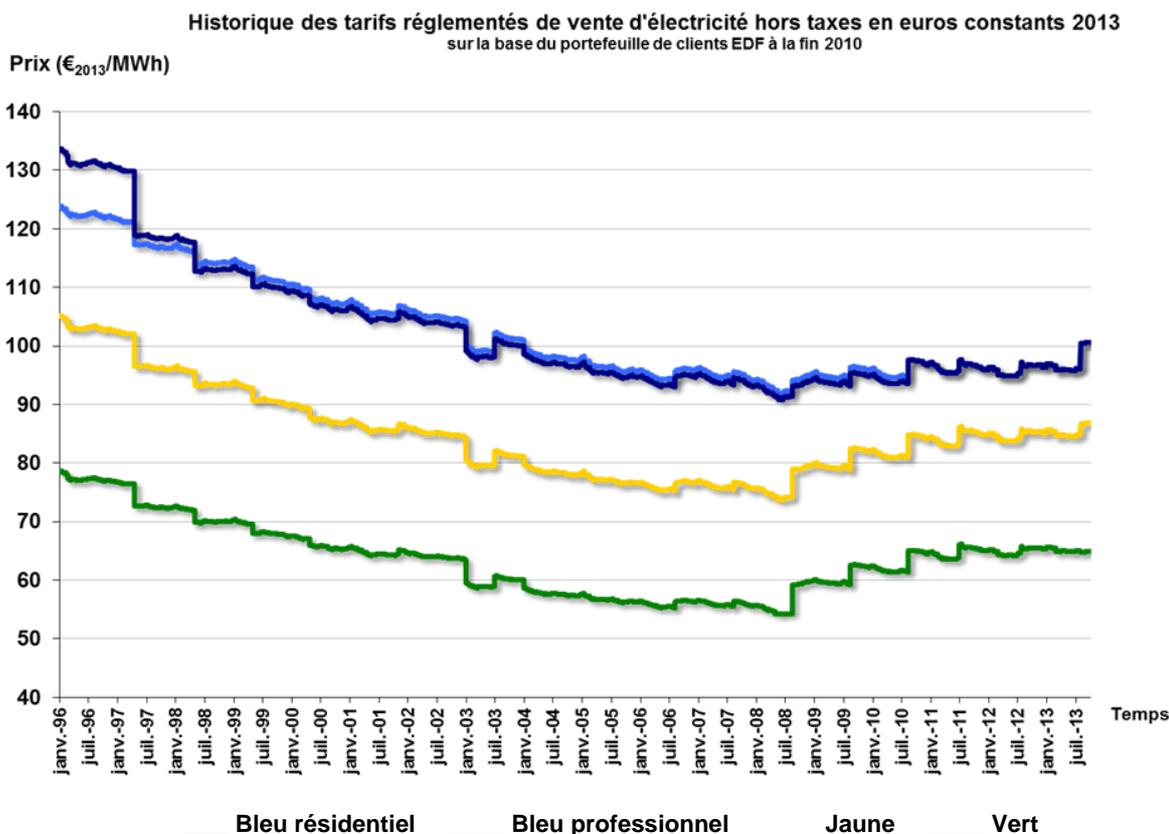
le : client industriel consommation entre 20 000 et 70 000 MWh

\*\* Note : Pour les tarifs jaunes et les tarifs verts A, la TVA ne figure pas parmi les postes de coûts couverts par la facture car les clients à ces tarifs bénéficient généralement d'une exonération de TVA. Les clients au tarif vert A sont reliés au réseau de distribution.

- **Réseau** : part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement supportés par les fournisseurs évalués par le tarif TURPE 3 (le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité).
- **Fourniture** : part du tarif réglementé de vente couvrant la fourniture de l'électricité.
- **CTA** : Contribution Tarifaire d'Acheminement qui permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.
- **Taxes locales** : les nouvelles taxes ont été redéfinies par la loi NOME. Les graphiques prennent en compte la valeur maximale réglementaire prévue.
- **CSPE** : Contribution au Service Public de l'Électricité permettant de compenser les opérateurs supportant des charges de service public de l'électricité et à financer le budget du Médiateur National de l'Énergie.

## 5.2 Evolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 12 Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2013 (sur la base du portefeuille clients EDF à la fin 2010)



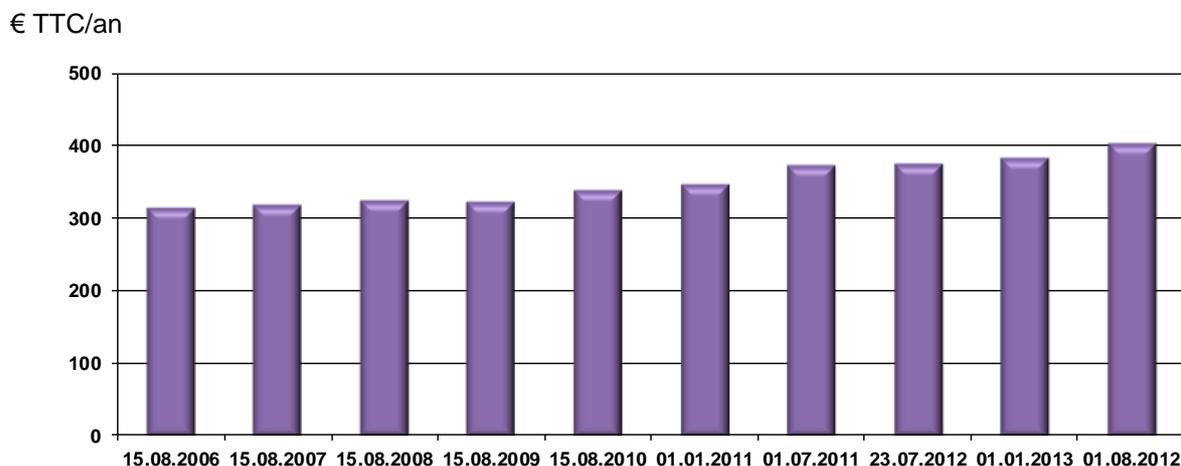
Source : Analyse CRE

Date	Tarifs Bleus	Tarifs jaunes	Tarifs verts
16 août 2008	+ 2%	+ 6%	+ 8%
15 août 2009 *	+ 1,9%	+ 4%	+ 5%
15 août 2010 *	+ 3,2%	+ 4,5%	+ 5,5%
1 <sup>er</sup> juillet 2011	+ 1,7%	+ 3,2%	+ 3,2%
23 juillet 2012	+ 2%	+ 2%	+2%
1 <sup>er</sup> août 2013 *	+ 5%	+ 2,7%	0%
*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure.			

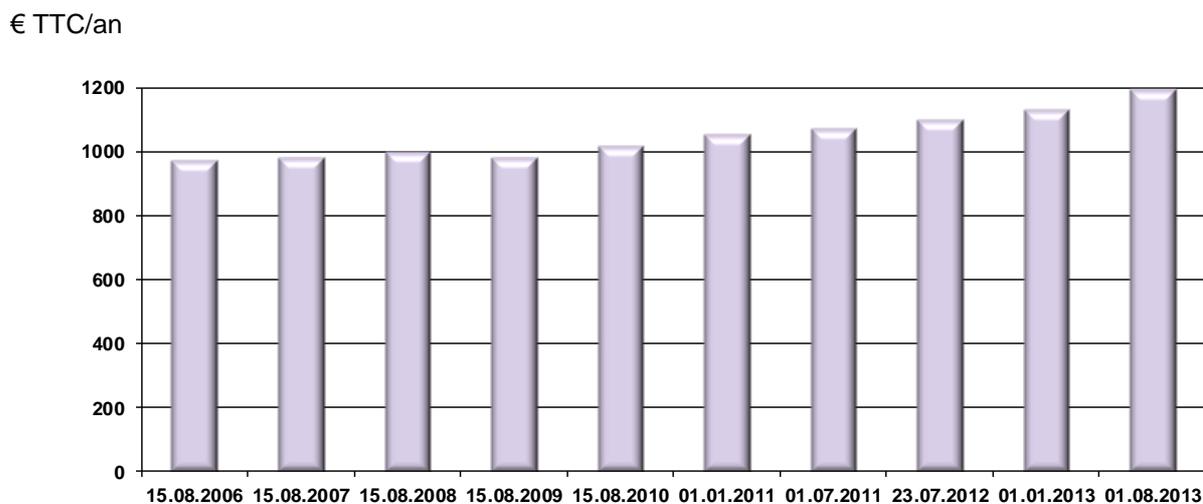
### 5.3 Evolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 kWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 kWh, répartie en 54% heures pleines et 46% heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales et la TVA<sup>10</sup>.

**Figure 3 Evolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA**



**Figure 4 Evolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA**



Source : CRE

<sup>10</sup> Depuis le 1er trimestre 2011, les taxes locales ont été établies sur la base du maximum réglementaire prévu.

## 5.4 Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

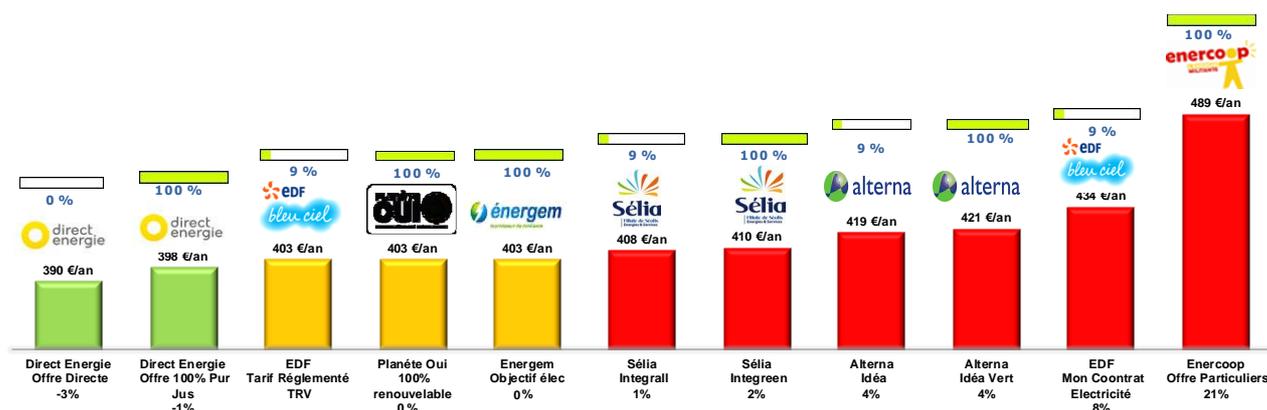
- les tarifs réglementés de vente
- les offres de marché, soit à prix indexé sur les tarifs réglementés de vente, soit à prix fixe indépendant des tarifs réglementés de vente (dont le prix est fixé pour une durée d'au moins un an ici)

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposés par les fournisseurs d'électricité au 30 septembre 2013 pour deux types de clients situés à Paris :

- Un client en option Base consommant 2 400 kWh
- Un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

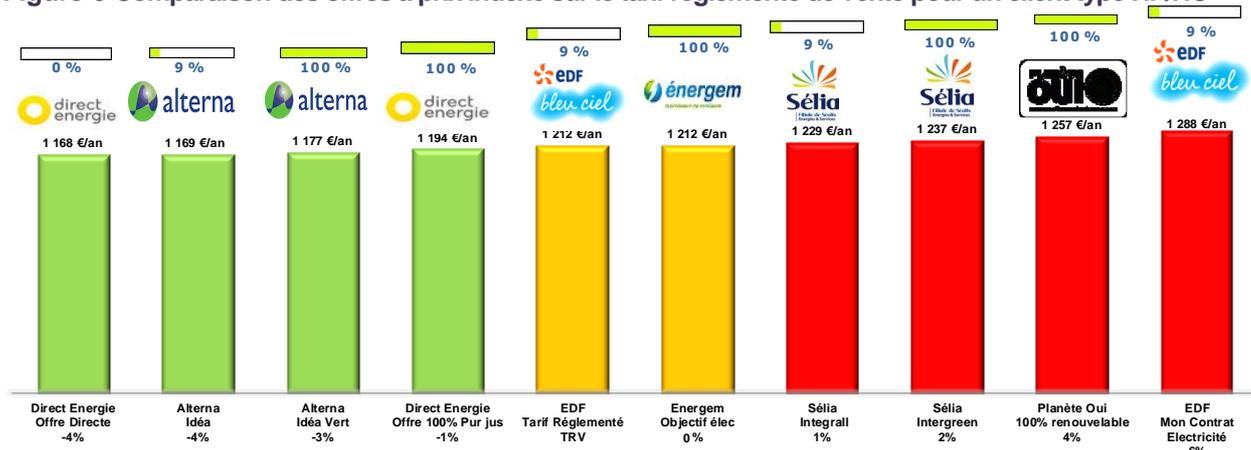
**Figure 5 Comparaison des offres à prix indexé sur le tarif réglementé de vente pour un client type Base**



Source: Comparateur d'offres énergie-info

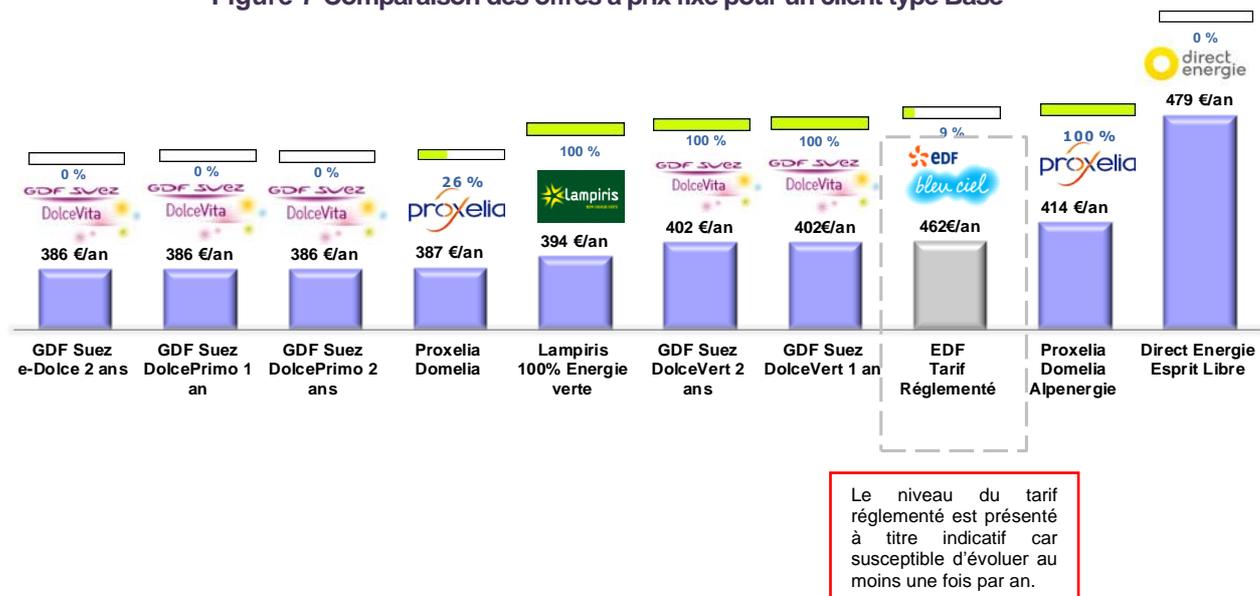
Exemple de lecture : L'offre Directe Base proposée par Direct Energie au 30 septembre 2013 est 3% inférieure au tarif réglementé de vente.

**Figure 6 Comparaison des offres à prix indexé sur le tarif réglementé de vente pour un client type HP/HC**



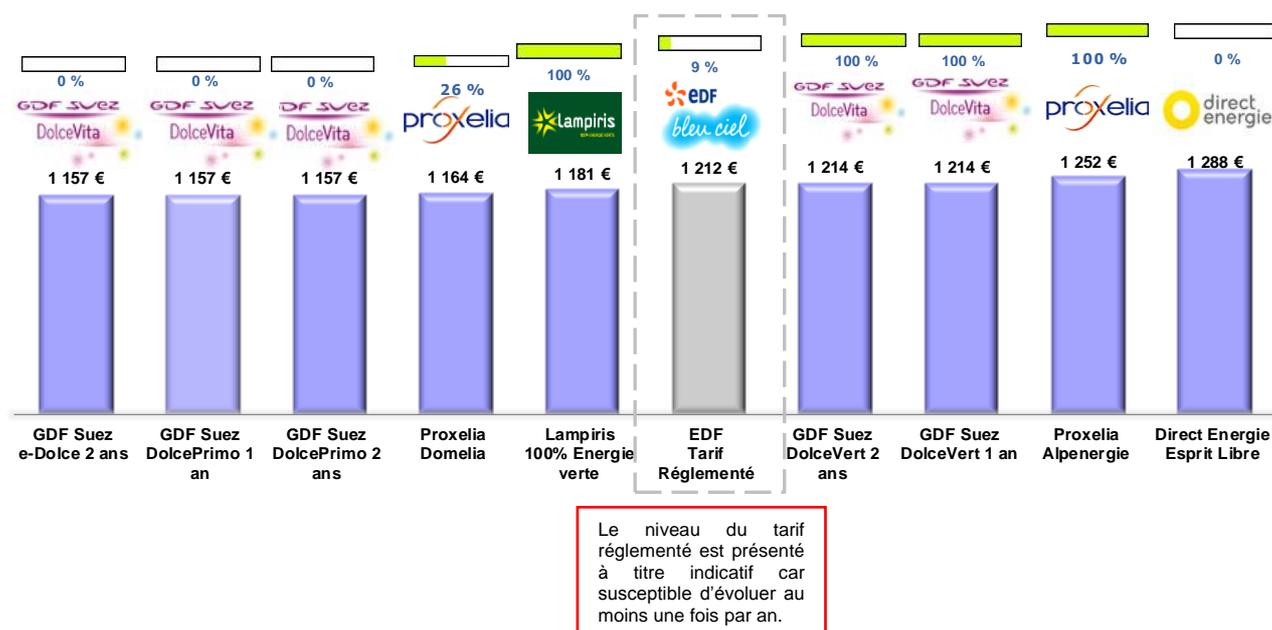
Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 7 Comparaison des offres à prix fixe pour un client type Base



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 8 Comparaison des offres à prix fixe pour un client type HP/HC



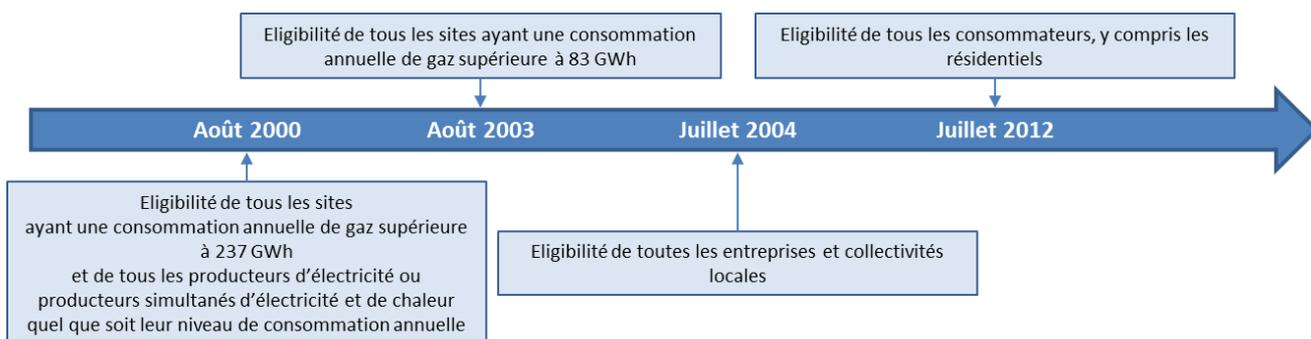
Source: Comparateur d'offres énergie-info

# Le marché du gaz

## Le marché de détail du gaz

### 1. Introduction

L'ouverture du marché français du gaz<sup>11</sup> a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 30 septembre 2013, 11,3 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 474 TWh<sup>12</sup>.

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (proposés uniquement par des fournisseurs historiques)
- les contrats en offre de marché (proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs).

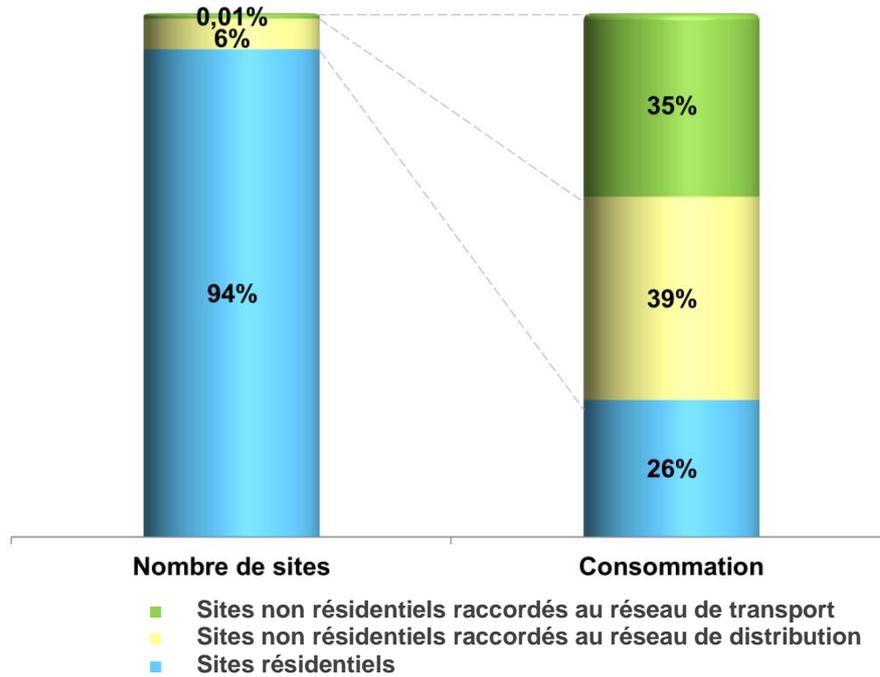
Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GrDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (GDF Suez, Tegaz, Énerest et Gaz de Bordeaux).

<sup>11</sup> Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

<sup>12</sup> Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 471 TWh de consommation annualisée.

## 2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 9 Typologie des sites



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- **Sites non résidentiels transport** : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- **Sites non résidentiels distribution** : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- **Sites résidentiels** : sites de consommation des clients particuliers.

### 3. Etat des lieux au 30 septembre 2013

#### 3.1 Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 3 - Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2013	Au 30 juin 2013	Au 30 septembre 2013	Au 30 juin 2013
<b>Nombre total de sites</b>	<b>10 591 000</b>	<b>10 600 000</b>	<b>670 000</b>	<b>672 000</b>
<b>Sites fournis en offre de marché, dont :</b>	<b>2 250 000</b>	<b>2 010 000</b>	<b>325 000</b>	<b>320 000</b>
• fournisseurs historiques	889 000	717 000	163 000	161 000
• fournisseurs alternatifs	1 361 000	1 293 000	162 000	159 000
<b>Sites au tarif réglementé</b>	<b>8 341 000</b>	<b>8 590 000</b>	<b>345 000</b>	<b>352 000</b>
<b>Parts de marché des fournisseurs alternatifs</b>	<b>12,9 %</b>	<b>12,2 %</b>	<b>24,2 %</b>	<b>23,7 %</b>

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 4 - Synthèse en consommation annualisée

Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 30 septembre 2013	Au 30 juin 2013	Au 30 septembre 2013	Au 30 juin 2013
<b>Consommation totale de sites</b>	<b>123,2 TWh</b>	<b>123,4 TWh</b>	<b>347,9 TWh</b>	<b>349,0 TWh</b>
<b>Consommation fournie en offre de marché, dont :</b>	<b>26,1 TWh</b>	<b>23,5 TWh</b>	<b>276,7 TWh</b>	<b>276,2 TWh</b>
• fournisseurs historiques	10,5 TWh	8,7 TWh	118,9 TWh	120,6 TWh
• fournisseurs alternatifs	15,6 TWh	14,8 TWh	157,8 TWh	155,6 TWh
<b>Consommation fournie au tarif réglementé</b>	<b>97,1 TWh</b>	<b>99,9 TWh</b>	<b>71,2 TWh</b>	<b>72,8 TWh</b>
<b>Parts de marché des fournisseurs alternatifs</b>	<b>12,7 %</b>	<b>12,0 %</b>	<b>45,4 %</b>	<b>44,6 %</b>

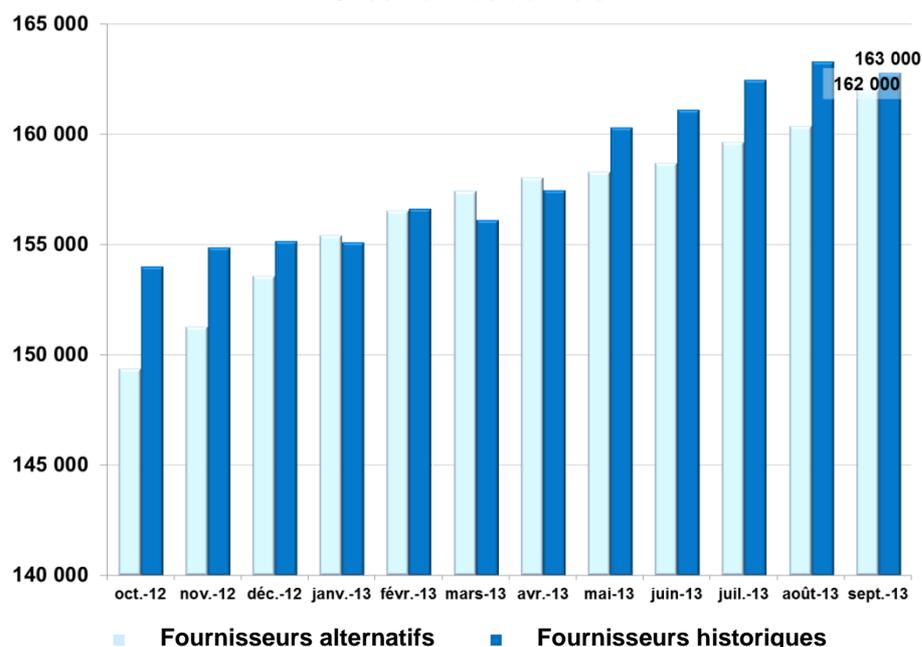
Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sur le segment non résidentiel, la part de marché des fournisseurs alternatifs progresse en nombre de sites et en volume.

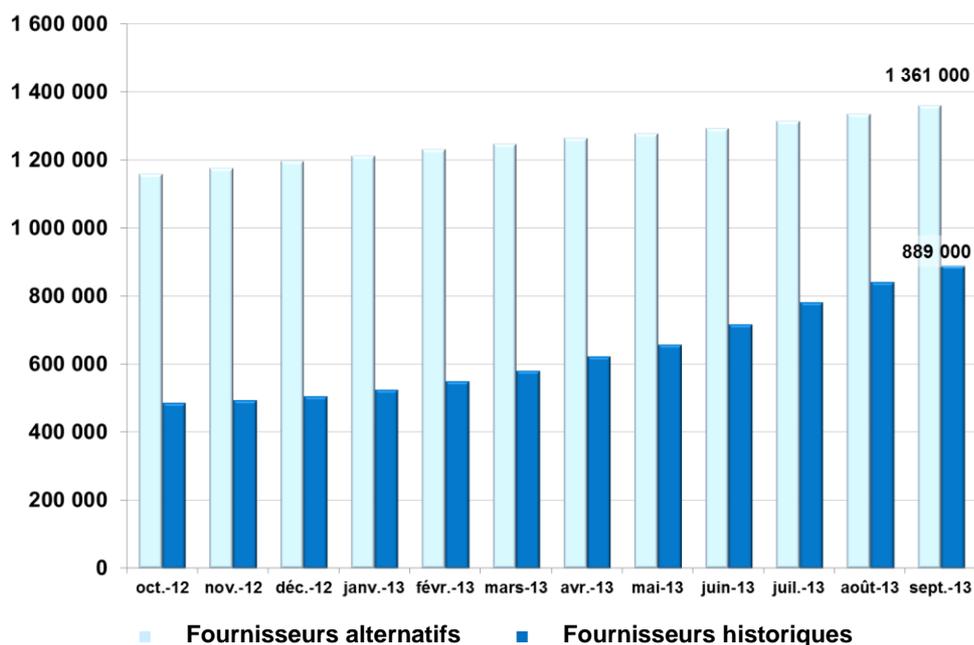
### 3.2 Evolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 10 Nombre de sites en offre de marché  
- Sites non résidentiels -



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 11 Nombre de sites en offre de marché  
- Sites résidentiels -

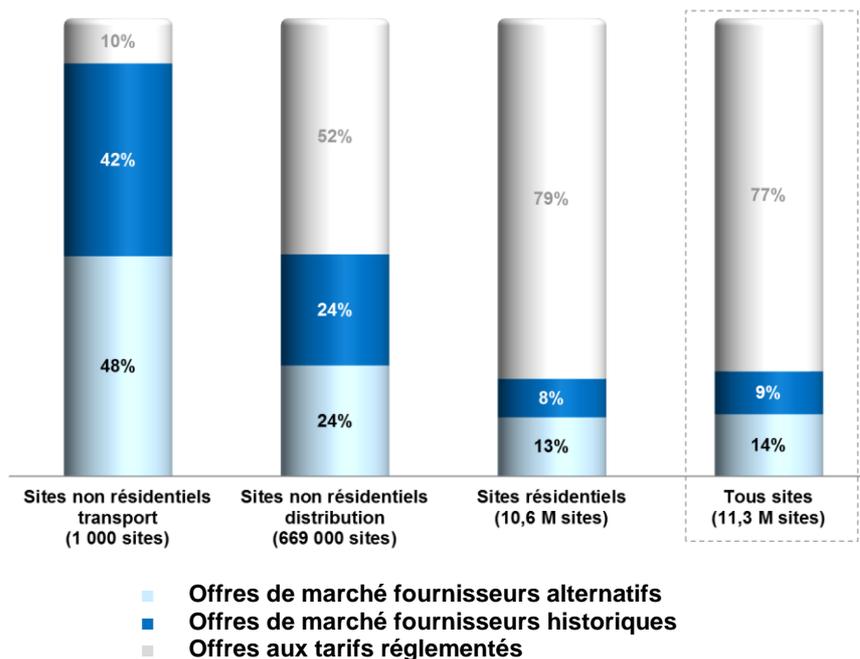


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2013, 2 575 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 1 523 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

### 3.3 Parts de marché au 30 septembre 2013

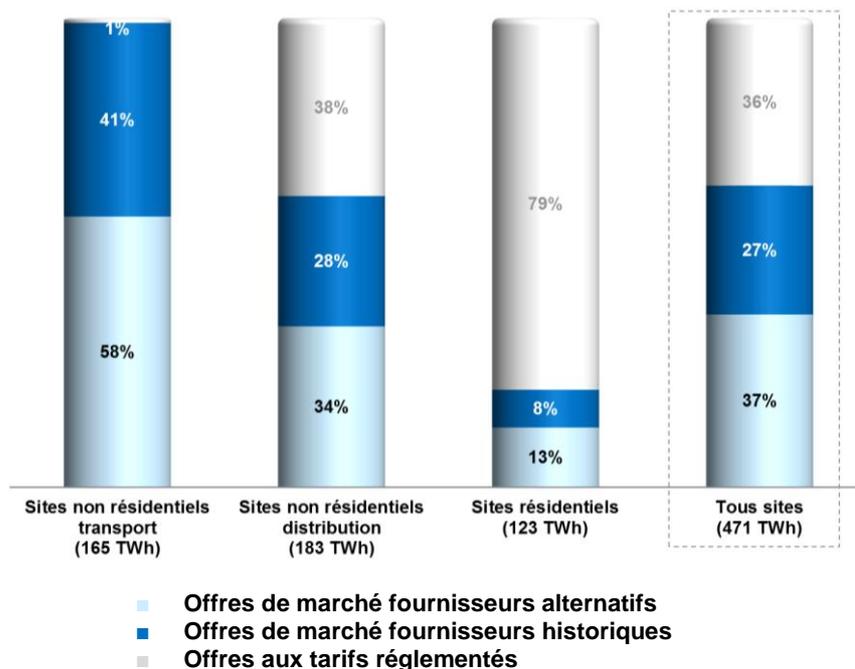
Figure 12 Répartition des sites par type d'offre au 30 septembre 2013



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2013, environ 23% des sites sont en offre de marché, dont 14% auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 13 Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 septembre 2013

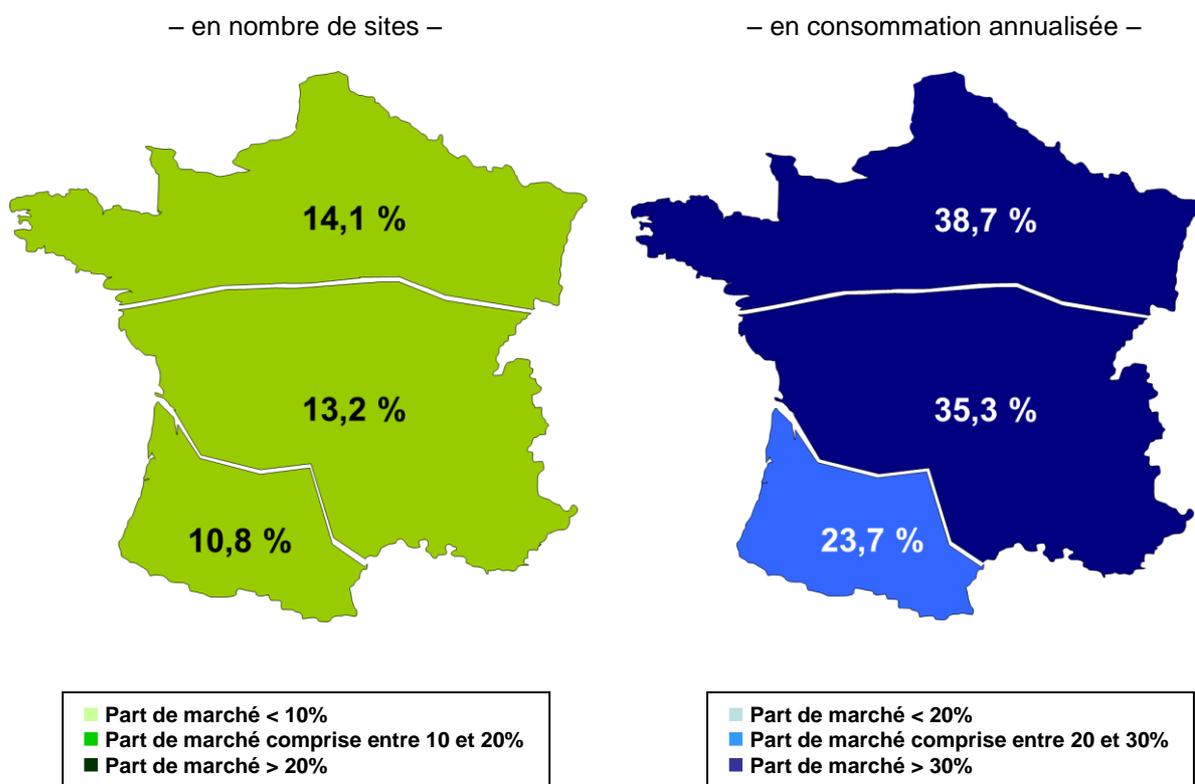


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 septembre 2013, environ 64% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 37% auprès d'un fournisseur alternatif.

### 3.4 Analyse par zone géographique

Figure 14 Parts de marché des fournisseurs alternatifs par zone d'équilibrage<sup>13</sup>  
au 30 septembre 2013



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

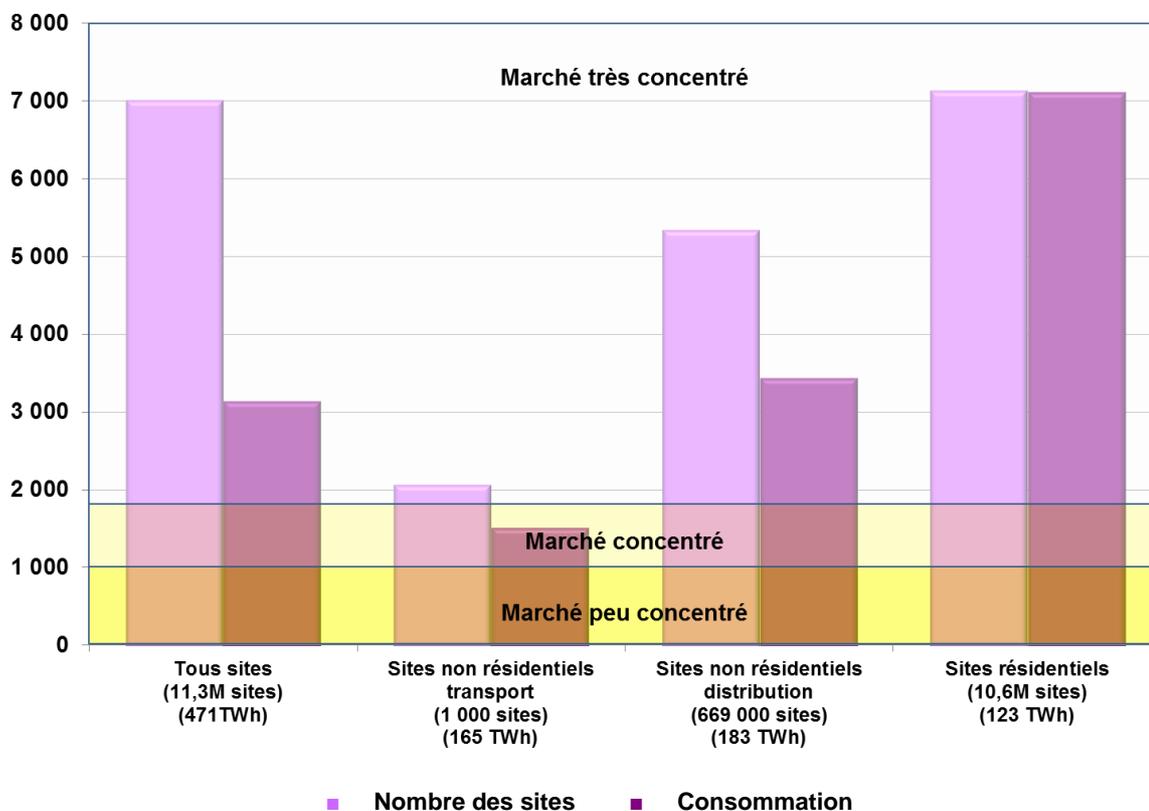
Exemple de lecture : au 30 septembre 2013, dans la zone Nord, 14,1% des sites et 38,7% de la consommation sont approvisionnés par un fournisseur alternatif.

<sup>13</sup> Voir glossaire en fin de document pour la définition des zones d'équilibrage.

### 3.5 Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>14</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle.

Figure 15 Indice HHI par segment de marché



Source : Analyse CRE

<sup>14</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 1 800.

Étant données les spécificités des marchés de l'électricité et du gaz, cet indice ne doit être utilisé comme un indicateur du degré de concurrence qu'avec précaution. En effet, dans le cas du gaz, concentration et concurrence ne sont pas liées de façon aussi directe que sur la plupart des marchés.

### 3.6 Fournisseurs de gaz naturel actifs

#### Liste<sup>15</sup> des fournisseurs nationaux<sup>16</sup> déclarés auprès de la CRE<sup>17</sup> et actifs<sup>18</sup>

Fournisseur, Marque(s) commerciale(s)		Sites non résidentiels transport	Sites non résidentiels distribution	Sites résidentiels
<b>Fournisseurs alternatifs<sup>19</sup> de gaz naturel</b>				
Alterna			●	●
Antargaz			●	●
Axpo		●		
Direct Énergie		●	●	●
E.ON Energie		●	●	
EDF		●	●	●
Endesa Energia		●	●	
eni		●	●	●
Enovos		●	●	
Gas Natural Fenosa		●	●	
Gaz Européen			●	
Gazprom Energy		●	●	
Iberdrola		●	●	
Lampiris			●	●
Selia			●	
VNG – Verbundnetz Gas AG		●	●	

<sup>15</sup> Liste des fournisseurs actualisée le 26 novembre 2013 à partir du site énergie-info.fr

<sup>16</sup> Fournisseurs qui proposent des offres dans au moins 90 % des communes raccordées de France métropolitaine (hors Corse)

<sup>17</sup> Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs actualisés au 26 novembre 2013 à partir du moteur de recherche des fournisseurs par code postal.

<sup>18</sup> Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il fournit au moins un site en gaz naturel ;
- il est expéditeur d'équilibre d'au moins un site en CAT ;
- il est expéditeur d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours de l'année précédente.

<sup>19</sup> Voir le glossaire pour la définition d'un fournisseur alternatif et d'un fournisseur historique.

Fournisseurs historiques <sup>20</sup> de gaz naturel				
Gaz de Bordeaux		●	●	
GDF Suez		●	●	●
Total		●	●	

Sources : GRT, GRD, énergie-info, CRE – Analyse : CRE

La table recense les fournisseurs qui pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)<sup>21</sup>
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes Françaises raccordées au réseau de gaz naturel<sup>22</sup> ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils sont expéditeurs et fournissent au moins un client du segment considéré.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90% des communes ne sont pas cités.

Près de 40 fournisseurs non nationaux sont actifs sur le territoire : 20 fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution<sup>23</sup>) et une vingtaine de fournisseurs alternatifs. Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

<sup>20</sup> Voir le glossaire pour la définition d'un fournisseur alternatif et d'un fournisseur historique.

<sup>21</sup> Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet [energie-info.fr](http://energie-info.fr) est développé par la CRE et le Médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la DGCCRF et la DGEC.

<sup>22</sup> Lors de l'inscription d'un fournisseur dans le moteur de recherche, le fournisseur doit indiquer pour chaque segment de clientèle les communes pour lesquelles il propose ses offres. Cette condition de déploiement géographique n'est pas appliquée pour les fournisseurs de sites non résidentiels transport.

<sup>23</sup> Voir le glossaire pour la définition d'une entreprise locale de distribution.

## 4. Analyse en dynamique : Troisième trimestre 2013

### 4.1 Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

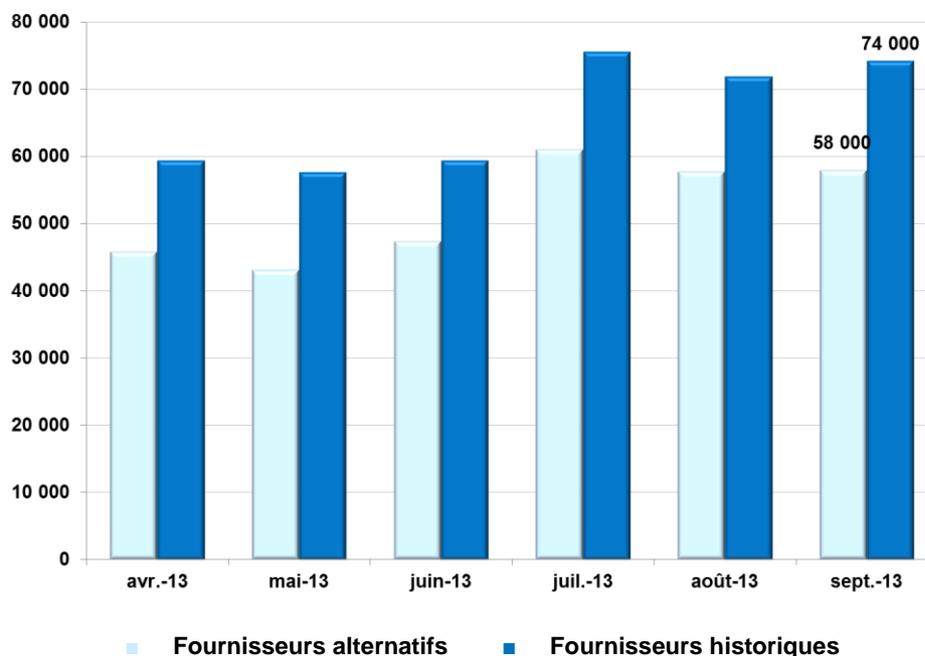
AU COURS DU TRIMESTRE (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T3 2013	T2 2013	T3 2013	T2 2013
<b>Ventes brutes totales</b>	<b>375 000</b>	293 000	<b>24 000</b>	20 000
fournisseurs historiques	<b>207 000</b>	164 000	<b>15 000</b>	13 000
fournisseurs alternatifs	<b>168 000</b>	129 000	<b>9 000</b>	7 000
<b>Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment</b>	<b>44,8%</b>	44,0%	<b>37,5%</b>	35,0%

Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

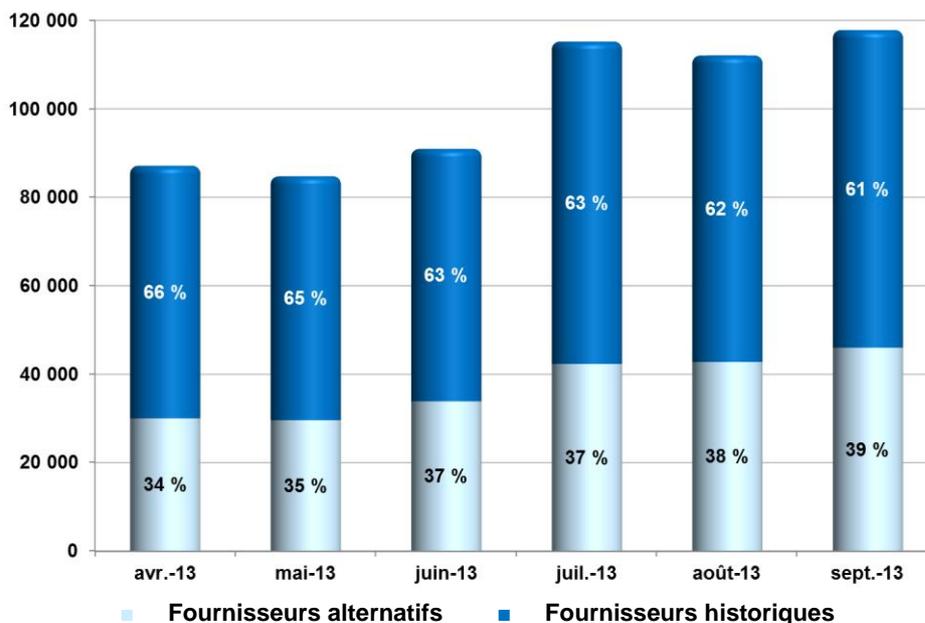
### 4.2 Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 16 Ventes brutes totales mensuelles



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

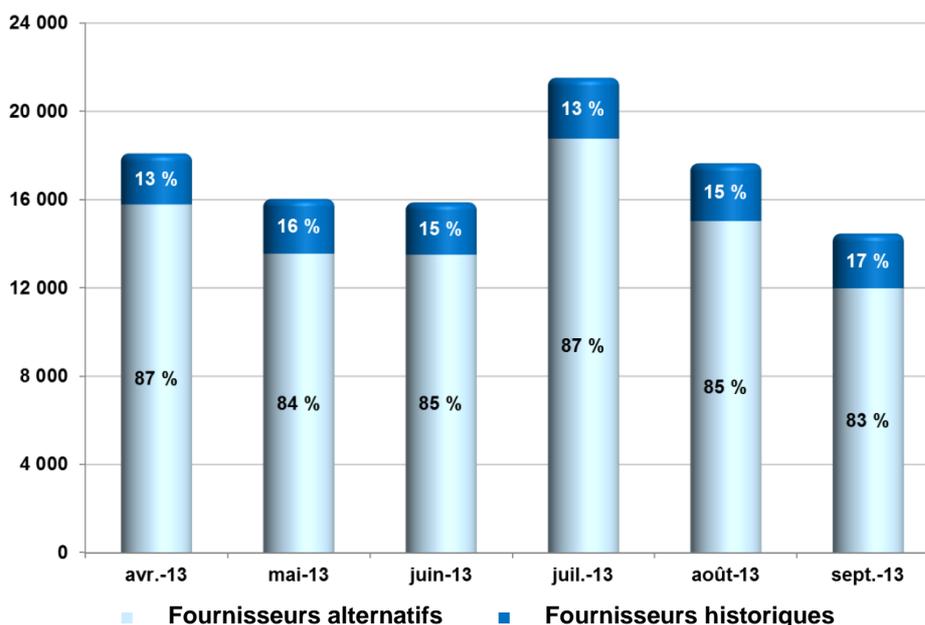
Figure 17 Evolution du nombre de mises en service par mois



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du troisième trimestre 2013, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 38% des 345 000 mises en service effectuées.

Figure 18 Evolution du nombre de changements de fournisseur par mois



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

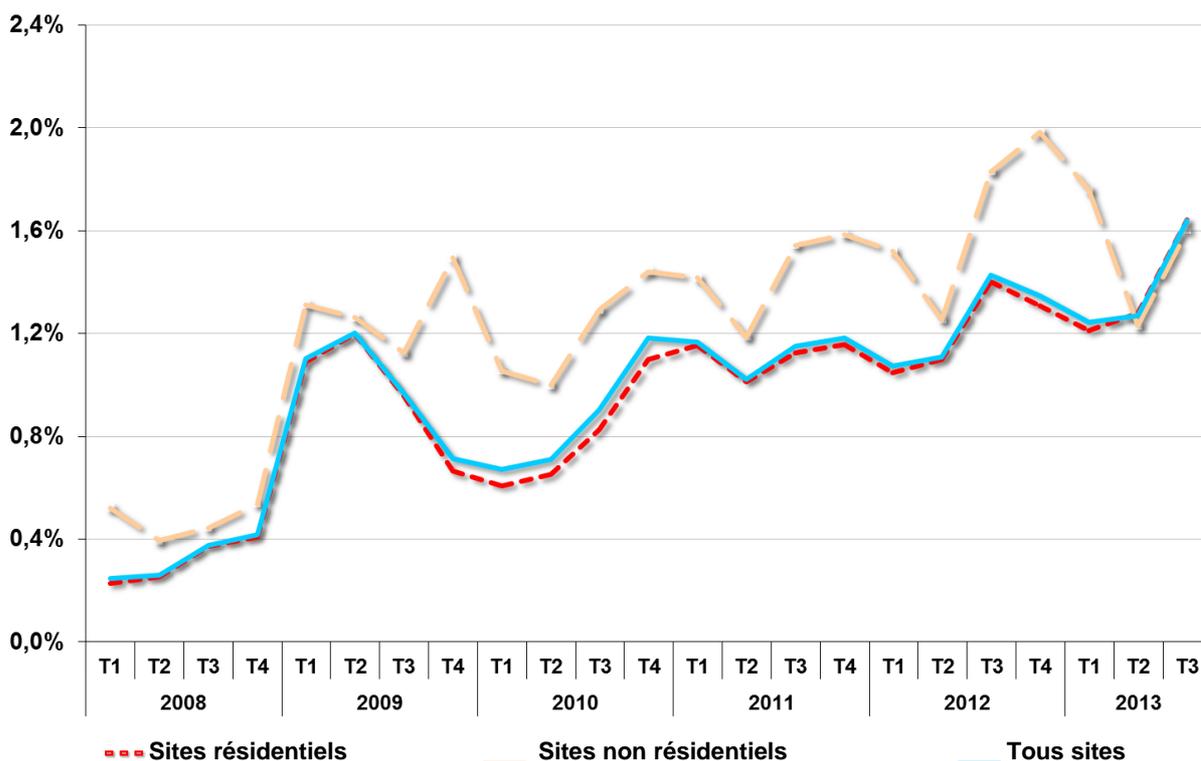
### 4.3 Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

D'après la définition de l'ERGEG, le changement de fournisseur est défini comme *l'action par laquelle un consommateur change de fournisseur*. Un *switch* est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de *switch* est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le **taux de switch** est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

La méthode de calcul du taux de switch établie par l'ERGEG est la suivante :

- Somme sur une période (typiquement un trimestre)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - chez les fournisseurs alternatifs
    - chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 19 Évolution du taux de switch par segment de clientèle entre le premier trimestre 2008 et le troisième trimestre 2013



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

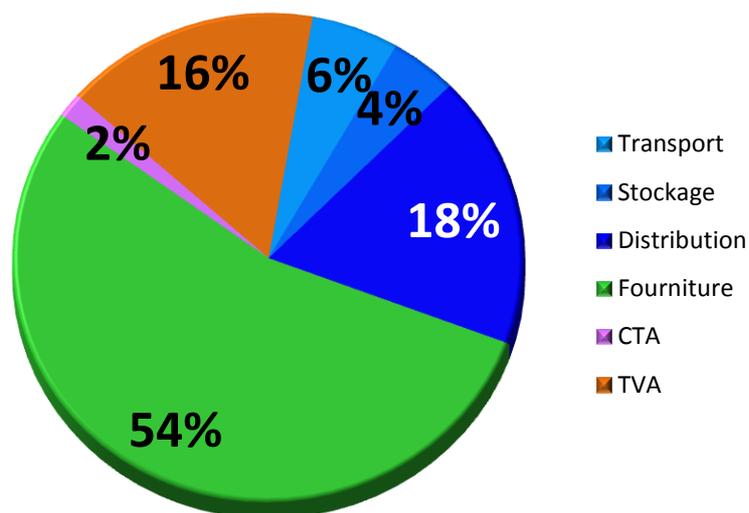
Exemple de lecture : au cours du troisième trimestre 2013, 1,6% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

## 5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

### 5.1 Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de GDF Suez au 30 septembre 2013

Figure 20 Client moyen en distribution publique



**Transport, stockage et distribution** : part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

**Commercialisation** : part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de commercialisation supportés par GDF Suez

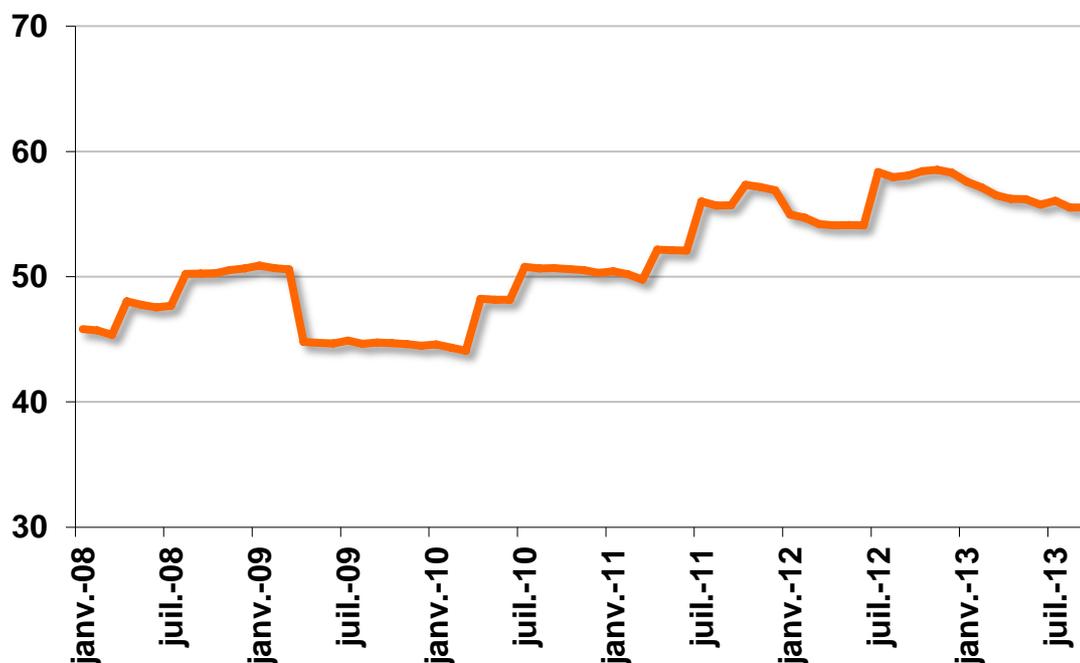
**Approvisionnement** : part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'approvisionnement en gaz naturel de GDF Suez

**CTA** : Contribution Tarifaire d'Acheminement. Elle permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières

## 5.2 Evolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel de GDF Suez en euros constants 2013 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique. Entre janvier 2008 et septembre 2013, les tarifs réglementés de vente en distribution publique ont augmenté de 9,7 € en euros constants.

Figure 21 Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2013



Date	Tarifs en distribution publique
juil-05	+ 4,1%
sept-05	+ 2,8%
nov-05	+ 13,7%
mai-06	+ 5,8%
janv-08	+ 4,3%
avr-08	+ 6,3%
août-08	+ 5,3%
avr-09	- 11,3%
avr-10	+ 9,7%
juil-10	+ 5,1%
avr-11	+ 5,2%
juil-11	+ 7%
oct-11	+ 3,2%
janv-12	-3,8%
juil-12	+7,3%
oct-12	+0,8%
jan-13	-1,8%

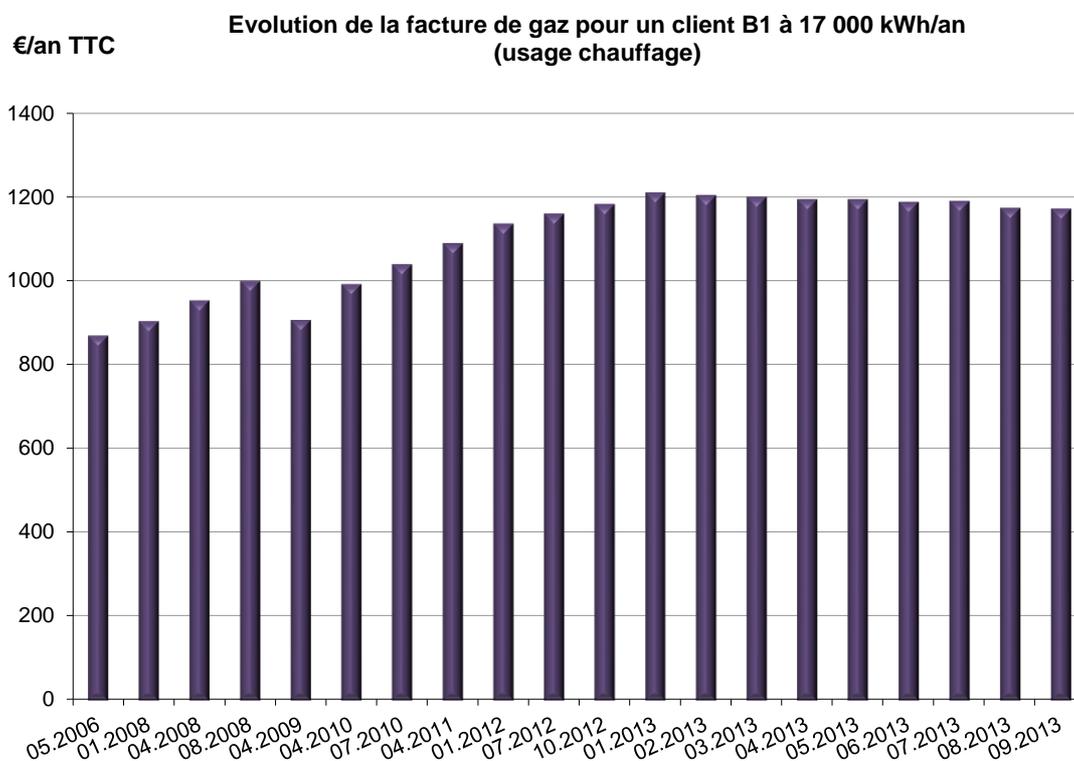
fév-13	-0,5%
mar-13	-0,3%
avr-13	-0,6%
juin-13	-0,6%
juil-13	+0,2%
août-13	-0,5%
sept-13	-0,2%

### 5.3 Evolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

Les graphiques suivants donnent, à chaque date d'évolution tarifaire, la facture annuelle résultant des tarifs en vigueur pour deux clients type : un client type (niveau de prix 2) au tarif Base de GDF Suez avec une consommation annuelle de 750 kWh (usage cuisson), et un client type au tarif B1 (niveau de prix 2) avec une consommation annuelle de 17 000 kWh (usage chauffage).

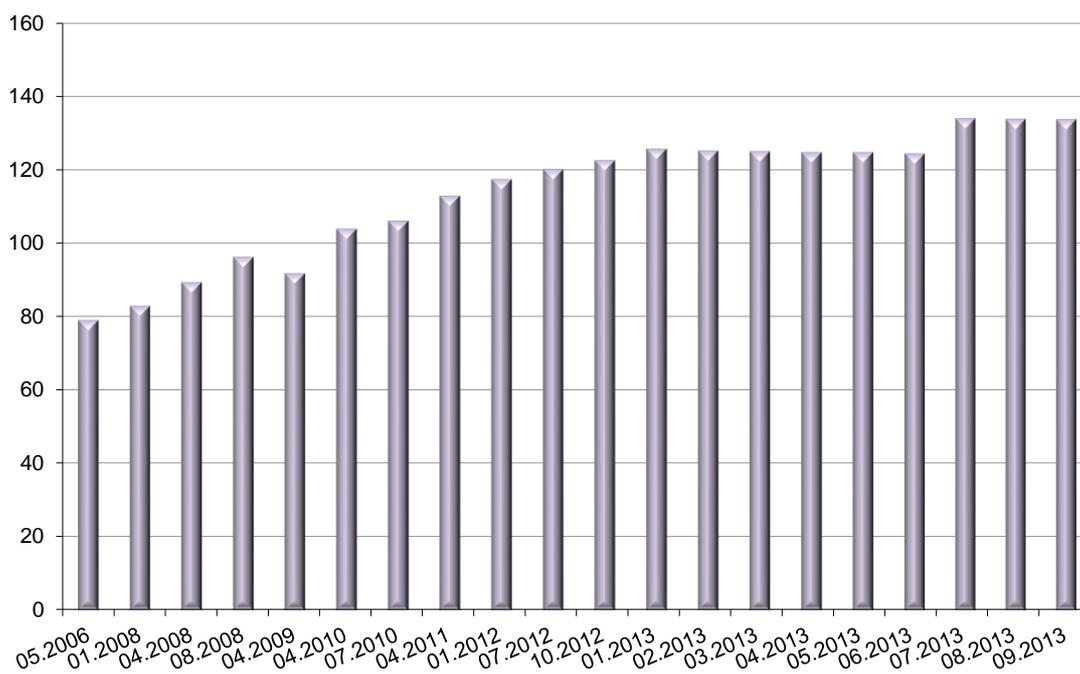
La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CTA et la TVA.

**Figure 22 Evolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage) et un client type Base (usage cuisson)**



€/an TTC  
Client Base

Evolution de la facture de gaz pour un client Base à 750 kWh/an  
(usage cuisson)



## 5.4 Comparaison des offres au 30 septembre 2013

Deux offres existent sur le marché :

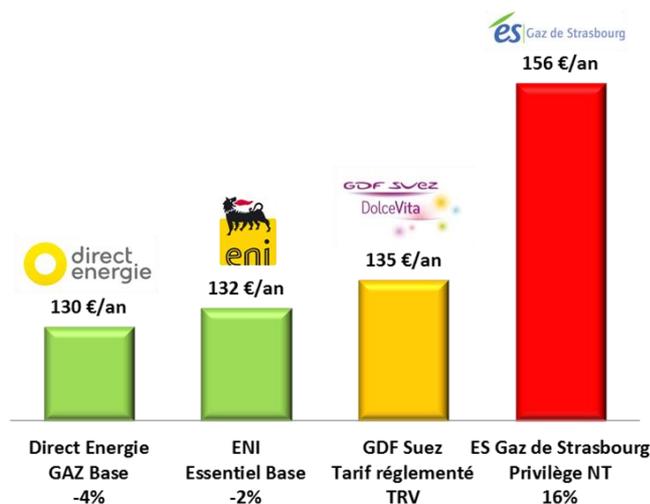
- les tarifs réglementés de vente
- les offres de marché, soit à prix indexé sur les tarifs réglementés de vente, soit à prix fixe indépendant des tarifs réglementés de vente (dont le prix est fixé pour une durée d'au moins un an ici)

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposés par les fournisseurs de gaz naturel au 30 septembre 2013 pour deux types de clients situés à Paris :

- Un client en option Base consommant 750kWh (type Cuisine)
- Un client en option B1 consommant 17 000kWh (type chauffage)

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

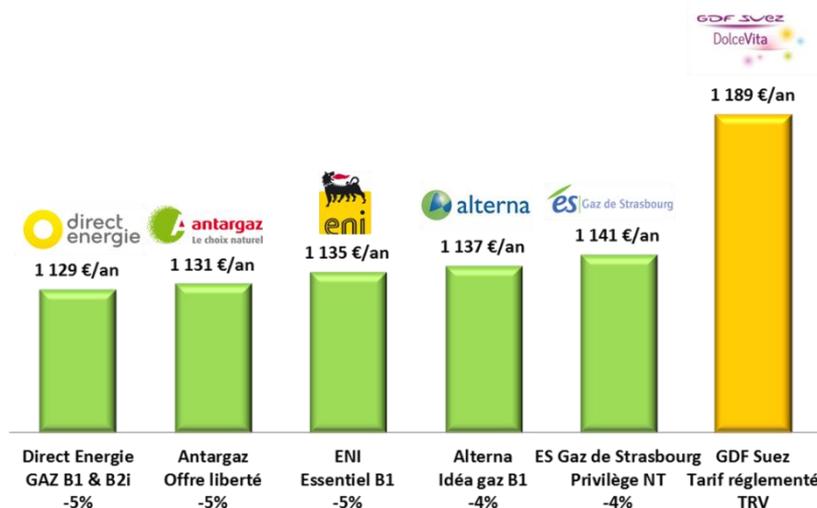
**Figure 23 Comparaison des offres à prix indexé sur le tarif réglementé de vente pour un client type Base**



Source: Comparateur d'offres énergie-info

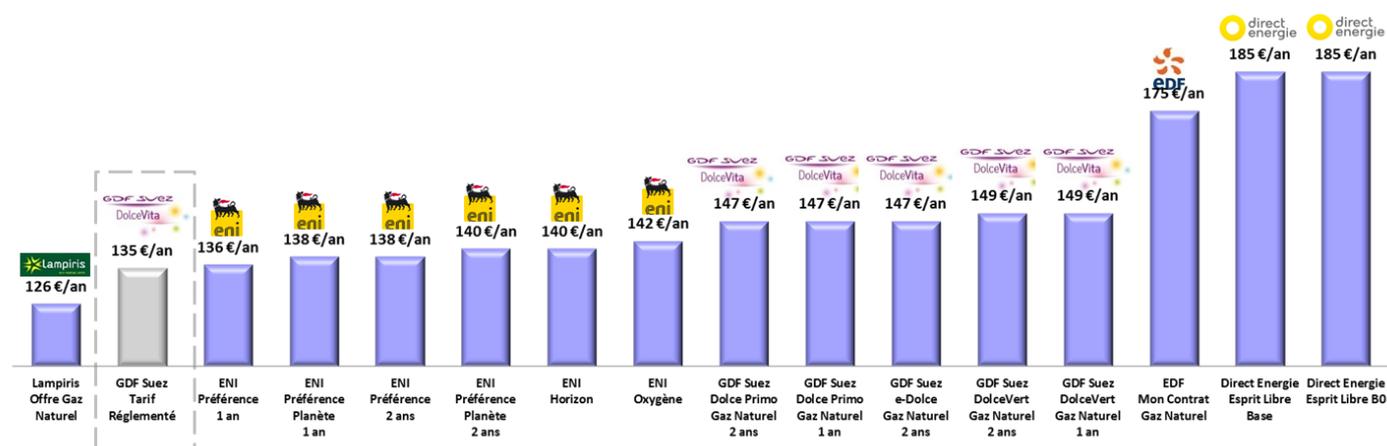
*Exemple de lecture : L'offre GAZ Base proposée par Direct Energie au 30 septembre est 4% inférieure au tarif réglementé de vente.*

**Figure 24 Comparaison des offres à prix indexé sur le tarif réglementé de vente pour un client type B1**



Source: Comparateur d'offres énergie-info

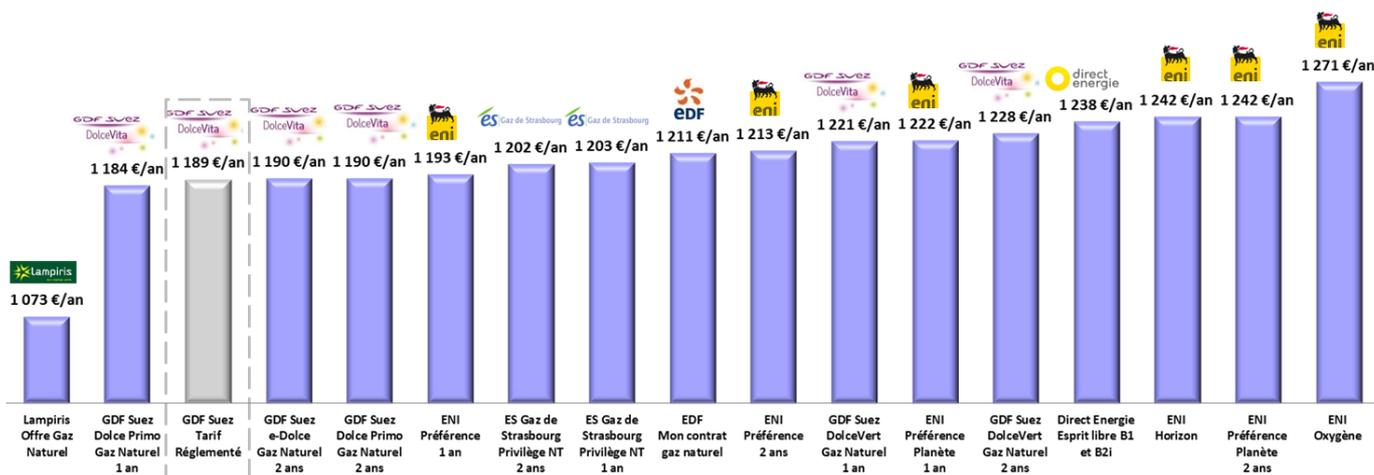
Figure 25 Comparaison des offres à prix fixe pour un client type Base



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car ayant vocation à évoluer mensuellement.

Source: Compareur d'offres énergie-info

Figure 26 Comparaison des offres à prix fixe pour un client type B1



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car ayant vocation à évoluer mensuellement.

Source: Compareur d'offres énergie-info

# Glossaires

## Glossaire commun de l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz

---

**Entreprise Locale de Distribution (ELD)** : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

**Mise en service** : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- **Mise en service sur un nouveau site** : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- **Mise en service sur un site existant** : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

**Nombre de sites** : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

**Site** : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

**Site en offre de marché** : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

**Ventes brutes mensuelles** : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

# Glossaire propre à l'observatoire du marché de l'électricité

---

**Fournisseur historique** : les fournisseurs historiques regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD) ainsi que les filiales qu'ils contrôlent. Un fournisseur historique n'est pas considéré comme un fournisseur alternatif en dehors de sa zone de desserte historique.

**Fournisseur alternatif** : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

**Nombre de sites** : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Equilibre pour les clients en CARD et CART).

**Segments du marché de détail** : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- **Petits sites non résidentiels** : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA. La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

**Zones non interconnectées (ZNI)** : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

## Glossaire propre à l'observatoire du marché du gaz

---

**Fournisseur historique** : les fournisseurs historiques regroupent GDF Suez, Tegaz, les Entreprises Locales de Distribution (ELD) et les filiales qu'ils contrôlent. Un fournisseur historique n'est pas considéré comme un fournisseur alternatif en dehors de sa zone de desserte historique.

**Fournisseur alternatif** : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

**Consommation** : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation relevée en 2007 et, pour les sites multifournisseurs, la part de la consommation affectée à chaque fournisseur s'effectue au prorata des capacités de transport souscrites.

La consommation annualisée des sites distribution est la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour au 1er avril 2008.

**Nombre de sites** : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

**Segments de marché** : le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

**Zone d'équilibrage** : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

**Zone Nord-B/Nord-H** : la zone d'équilibrage Nord-B est alimentée en gaz-B, qui provient essentiellement des Pays-Bas et qui se distingue par sa teneur plus élevée en azote (B pour "Bas pouvoir calorifique"). La zone d'équilibrage Nord-H est alimentée en gaz-H, qui est identique au gaz distribué sur le reste du territoire et qualifié de gaz-H pour "Haut pouvoir calorifique". Contractuellement, les anciennes zones Nord H et Nord B ont fusionné au 1er avril 2013.

**Point d'échange de gaz – PEG** : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

